

## Le Projet éducatif de l'Ecole Fondamentale Communale de WALHAIN

"S'il n'y avait pas d'enfant à élever, à protéger, à instruire et à transformer en homme pour demain, l'homme d'aujourd'hui deviendrait un non-sens et pourrait disparaître". (D.Decroly)

### Réseau officiel subventionné

Au niveau d'un réseau d'enseignement, le PROJET EDUCATIF constitue un projet de politique de l'éducation auquel adhèrent les responsables des communautés éducatives et dont la mise en œuvre est assurée par l'équipe éducative locale dans le cadre de son PROJET PEDAGOGIQUE.

Une nécessaire **cohérence** existe donc entre projet éducatif (les intentions, les buts et les valeurs) et projet pédagogique (les options pédagogiques et les choix méthodologiques).

Le réseau officiel subventionné est :

- . un **réseau officiel** puisqu'organisé par des pouvoirs publics : la commune.
- . un réseau **subventionné** bénéficiant de subventions en provenance de la Communauté Française.
- .un réseau **qui responsabilise le pouvoir organisateur**.
- .un **réseau démocratique** géré par des mandataires élus par la communauté locale.

Faisant siennes les valeurs reprises dans les décrets du 24 juillet 1997 sur les missions prioritaires de l'école du 14 mars 1995 relatif à l'école de la réussite, **le Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces (C.E.C.P.)**, association représentative et porte-parole du réseau au niveau de l'enseignement fondamental entend défendre, dans le respect et la tolérance, une école communale ouverte à tous, respectueuse de toutes les conceptions philosophiques et idéologiques, proche du citoyen et centrée sur le développement et l'épanouissement de l'enfant.

### 1. CITOYENNETÉ RESPONSABLE

L'école communale est **démocratique**.

Gérée par des responsables élus, elle s'efforce de répondre aux aspirations et aux besoins de la collectivité locale en matière d'éducation. Elle encourage le jeune à participer à la **construction d'une société démocratique** et l'amène à s'exercer à la **citoyenneté responsable** en créant un climat de confiance où chacun a le droit de s'exprimer et d'être écouté.

Elle est **par excellence** le point de rencontre, le milieu social, le lieu où l'on étudie, où l'on joue ensemble, où l'on partage la vie de tous les autres enfants.

**Respectueuse de toutes les conceptions philosophiques et Idéologiques**, elle est une école de tolérance refusant tout endoctrinement ou neutralisme pris dans le sens de non engagement et de passivité ; elle s'enrichit de **l'échange et de la confrontation d'idées et des convictions différentes**.

## 2. RESPECT DES DROITS DE L'ENFANT

L'école communale est **respectueuse des droits de l'enfant**.

Elle prend en charge le développement de sa personne dans sa totalité, vise son mieux-être **affectif, physique et intellectuel**. La gestion dynamique de l'école génère une qualité de vie et privilégie **l'épanouissement personnel, la confiance en soi, la socialisation, la solidarité, l'autonomie, le sens des responsabilités, la liberté, l'efficacité, la créativité, le développement corporel, la curiosité d'esprit, l'esprit critique**.

L'**erreur** y a une place de droit, elle ne se considère plus comme sanction mais au contraire une **source de défis, d'ajustements et de dépassements de soi**.

## 3. MAÎTRISE DES COMPÉTENCES DE BASE

L'école communale s'engage à amener les enfants qui lui sont confiés à **la maîtrise des compétences de base en ayant pour chacun d'eux la meilleure ambition** qui les rendra aptes à suivre avec succès leur cursus scolaire et à prendre une place dans la vie économique, sociale et culturelle.

## 4. EGALITÉ DES CHANCES

L'école communale, ouverte à tous, **refuse toute sélection** sociale ou économique : elle réserve une sollicitude équitable envers **tous les enfants** qui lui sont confiés.

## Le Projet pédagogique de l'Ecole Fondamentale Communale de WALHAIN

Le projet éducatif du réseau communal subventionné définit sa spécificité à travers des valeurs humanistes et démocratiques d'un enseignement public.

Toutefois, le chemin qui va des grandes intentions à la pratique des classes est souvent difficile. Et un projet, pour être réellement éducatif, doit avoir des répercussions directes et quotidiennes sur la vie scolaire.

Les intentions, les buts et les valeurs étant clairement exprimés dans notre projet éducatif, il nous reste à définir les options pédagogiques et les choix méthodologiques permettant sa mise en œuvre dans nos écoles, dans le respect de l'autonomie des pouvoirs organisateurs.

Notre projet s'inscrit dans le cadre du décret «Ecole de la Réussite» du 14 mars 1995 et du décret «Missions» du 24 juillet 1997. Il tient compte de l'évolution récente en matière des sciences de l'éducation. Il se veut un référentiel, un outil de repérage pour que notre école continue à progresser vers une école de la réussite ambitieuse pour tous. Il opte pour la capacité de l'école à éduquer chaque enfant et à l'amener à **maîtriser les savoirs et les compétences de base** nécessaires à son émancipation sociale. Il vise les apprentissages fonctionnels mis au service d'un adulte en construction.

L'ENFANT, CENTRE DU PROJET, POURRA AINSI CONSTRUIRE SES SAVOIRS, LES INTEGRER ET LES REINVESTIR AU QUOTIDIEN. Voilà bien le REEL DEFI.

**RÉUSSIR L'ÉCOLE** c'est donc :

- \* **RÉUSSIR** l'enfant citoyen dans sa vie d'aujourd'hui ... et pour demain
- \* **RÉUSSIR** l'équipe enseignante solidaire et responsable des apprentissages
- \* **RÉUSSIR** la communauté éducative en harmonie avec son environnement.

**Comment réussir l'école ? Comment définissons-nous notre projet pédagogique ?**

Les changements de ces dernières années sont importants.

Mis en œuvre, ils influencent la structure même de l'école **qui évolue vers les cycles**. Ils touchent à ses contenus en termes de compétence et de pratiques de classe en optant pour une pédagogie active, soucieuse de développer l'enfant dans toutes ses dimensions affective, sociale, intellectuelle et physique.

**Prendre en compte ses différences** c'est lui donner les meilleures chances d'intégration sociale.

Ainsi, chaque équipe aura pour chacun des enfants qui lui est confié la meilleure ambition, tout en tenant compte de ses rythmes propres.

La maîtrise **des SAVOIRS et des COMPETENCES de base** sont nécessaires à son insertion sociale et à la poursuite de ses études.

Pour y arriver, **la concertation** au sein des équipes éducatives est indispensable. Leurs réponses devraient contribuer à l'élaboration du **projet d'établissement** en tenant compte des spécificités de chacune des implantations, le tout dans un souci de **cohérence** et de **continuité** pour tous.

La réflexion se situera à trois niveaux :

## 1. LES STRUCTURES

Priorité sera donnée à l'**organisation en cycles fonctionnels** (à différencier des structures organisationnelles de l'école). Un CYCLE est défini comme un ensemble d'années d'études géré par une équipe d'enseignants coresponsables, à l'intérieur duquel l'enfant parcourt sa scolarité de manière continue, à son rythme, en ayant pour lui une meilleure ambition.

L'enseignement pédagogique fondamental constitue une **unité pédagogique** structurée conformément aux prescrits légaux.

Dans le souci de respecter les rythmes de l'enfant et de l'aider à parcourir sa scolarité sans rupture, des **initiatives** pourront être prises pour harmoniser les transitions.

## 2. LES STRATEGIES D'APPRENTISSAGE ET METHODES D'ENSEIGNEMENT.

Dans le respect de l'autonomie du pouvoir organisateur, nous préconisons une pédagogie active qui, de préférence au départ de situations de vie, amène l'élève à s'impliquer dans une **démarche participative**. Ces situations ne prendront du sens que si elles s'appuient sur les **réalités sociales** et **culturelles** des **enfants**.

Suivant les spécificités locales, chaque équipe définit, dans le cadre du projet d'établissement, la mise en œuvre des axes suivants :

- une véritable **pédagogie** partant du vécu de l'enfant, de ses besoins, de ses préoccupations, en équilibrant **les moments collectifs de classes, les moments de groupes** (ateliers, groupes de besoins, d'intérêts,...) et **les moments d'individualisation**.
- le choix de **situations signifiantes** et **fonctionnelles** permettra à l'enfant de mobiliser, dans une même démarche les **compétences transversales** et **les savoirs et savoir-faire** y afférents.
- c'est encore en agissant sur son environnement et en interaction avec les autres que l'enfant pourra apprendre et construire les concepts de base.

Pour y parvenir, elle privilégiera :

- les **activités de découverte, de production et de création,**
- les **technologies de communication et d'information,**
- les **activités culturelles et sportives,**
- le développement de **pratiques démocratiques** (concertations, conseils, communications d'école, journées d'accueil,...) au sein de l'école,

### 3. LES MOYENS ET LES OUTILS

Nous prônons la constitution d'une **unité pédagogique** de 2,5 à 12 ans. Cela nécessite des choix pour **amplifier la cohérence** tout au long de l'enseignement fondamental. En collaboration avec le pouvoir organisateur, l'équipe éducative, nous avons défini :

- les outils de langue maternelle pour optimiser les compétences en savoir lire, savoir écrire, savoir parler, savoir écouter dans des contextes variés de communications.
- les outils mathématiques susceptibles d'amener les enfants à résoudre de véritables situations problèmes.
- le choix d'une langue autre que le français, qui renforcera les compétences communicatives.
- les outils à proposer à l'enfant, construits avec lui, pour l'aider à structurer le temps ou l'espace et à découvrir son environnement dans ses dimensions locale, régionale, nationale et européenne.
- les types de référentiels à construire avec l'enfant pour gérer avec lui ses savoirs et savoir-faire de manière autonome (référentiels permettant de choisir des activités adaptées aux besoins de l'enfant, proposant des démarches, reprenant des règles essentielles découvertes par l'enfant lui permettant de s'auto-évaluer,...). Cette liste n'est certes pas exhaustive ; ces points seront négociés **en concertation** par **tous les enseignants, en adéquation avec le projet éducatif et le projet pédagogique**. Cette école qui se revendique « de la réussite » entraîne un ensemble de choix pédagogiques et d'actions concrètes, au centre desquelles se situe la **construction de projets de formation** à la fois collectifs et individualisés dans l'attention portée aux attentes de chacun. Le projet d'établissement favorisera **l'adhésion de tous** aux décisions prises collégialement, et **l'émergence d'une culture commune** à toute l'équipe.